



Pour un accueil maîtrisé et valorisé dans le Département de la Manche

Remontant à la fin des années 60 (le 1^{er} véhicule a été importé en France en 1967), la pratique du camping-car connaît une évolution majeure ces dernières années, témoignant de l'attrait des français pour cette nouvelle forme de tourisme itinérant.

Néanmoins, la particularité du camping-car, à la fois mode d'hébergement et véhicule classique, et sa concentration sur des lieux très touristiques ne sont pas sans poser des difficultés de gestion de leur accueil. L'équation à résoudre se caractérise par sa complexité : comment répondre aux attentes de cette clientèle éprise de liberté et préserver la qualité de l'environnement et des paysages vis-à-vis des autres publics, touristes et habitants ?

Consciente de cette problématique, la Direction du Tourisme du Conseil Général de la Manche a décidé de rédiger un guide pratique destiné à l'accueil des camping-caristes.

En effet, si plus de 2 500 lieux d'étape, équipés ou non de bornes de services (30 il y a 15 ans), sont actuellement recensés en France, une rationalisation de ces aires à plus petite échelle, notamment départementale voire même plutôt intercommunale, s'avère nécessaire (à titre d'exemple, le comité de liaison du camping-car préconise la réalisation d'une aire tous les 30 kilomètres). La Manche dispose à l'heure actuelle d'environ 80 structures (publiques ou privées) d'accueil des camping-caristes. A terme, environ 50 projets (notamment publics) devraient voir le jour, nous permettant de répondre à cette demande.

Il est donc indispensable de prendre conscience, dès aujourd'hui, de ce phénomène en plein essor et de réfléchir ensemble à l'implantation d'aménagements spécifiques, vecteurs de développement pour le territoire. En effet, la clientèle camping-cariste est potentiellement intéressante car elle détient un fort pouvoir d'achat et permet un allongement certain de la saison touristique.

Par conséquent, l'enjeu actuel pour le territoire de la Manche est l'obtention d'un maillage cohérent de ses aires dédiées aux camping-cars grâce à un accueil touristique maîtrisé de cette clientèle. Ceci permettrait de bénéficier des retombées économiques sur le commerce local, d'éviter la multiplication des rideaux de camping-cars sur des sites remarquables du département, ainsi que les nuisances environnementales, tout en répondant aux besoins et attentes de cette clientèle.

Ce guide, élaboré par le Conseil Général en collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement, permettra, nous l'espérons, de répondre aux questions pratiques qui se posent dans ce domaine et pour lesquelles chacun de nous souhaite y apporter une réponse adéquate.

Jean-François Le Grand
Président
du Conseil général
de la Manche